

Mémoire présenté à la Commission Spéciale sur la Loi Electorale.

Jeudi le 9 février 2006.

Denis Julien

Mesdames, messieurs,

C'est à titre de simple citoyen du comté de Lotbinière et non pas à titre de spécialiste des questions électorales et de mode de scrutin que je présente ce mémoire aujourd'hui.

Je suis un citoyen qui a des inquiétudes sur la réforme envisagée par le gouvernement actuel sous forme d'un avant-projet de loi.

Le but étant de rapprocher les citoyens de la chose politique quelque peu boudée au cours des dernières années par un taux de participation de plus en plus faible d'une élection à l'autre. Je crains que ce but louable ne soit pas atteint par cet avant-projet de loi.

Est-ce qu'on a bien sous-pesé les avantages et les désavantages du système actuel uninominal à un tour et l'instauration d'une certaine forme de proportionnel.

Le système uninominal à un tour a le mérite d'être un des systèmes le plus stable et le plus fiable au monde.

Par contre, les systèmes proportionnels entraînent souvent une grande instabilité des gouvernements. Qu'on pense à l'Allemagne, l'Italie où ces pays ont vécu de graves crises politiques au cours des dernières années voire des dernières décennies.

Dans un système comme celui que nous avons présentement ; c'est le peuple ou les électeurs qui ont le dernier mot par la possibilité de remercier ou de congédier le gouvernement comme le mentionnait monsieur Christian Dufour dans un article paru dans le Journal Le Soleil de la semaine dernière.

Dans les systèmes où la proportionnelle s'applique et qui donne lieu à des gouvernements de coalition, on assiste à des jeux de coulisses qui ne vont pas toujours dans le sens de la transparence et de l'intérêt des électeurs.

Je ne suis pas un partisan à tout craindre du statu quo quoique je considère que le projet qui nous occupe contient des choses qui ne me rejoignent pas en tant que citoyen et électeur.

D'abord : Je trouve exagéré et excessive qu'il y ait 50 sièges de compensation par rapport à 77 sièges de circonscription.

Je trouve aussi excessive la délimitation géographique calquée sur les circonscriptions fédérales trop étendues sur le plan territorial.

Je me questionne aussi sur votre façon de vouloir établir les députés compensatoires par district.

Je m'explique :

En ce qui concerne les 77 versus 50 je pense que le rôle du député, c'est d'abord de représenter son comté avec tout ce que cela implique au niveau de l'appartenance, du profil socio économique culturel de ses électeurs. Je crains que ces 50 nouveaux députés aient une moins bonne légitimité que les autres et qu'ils soient même considérés comme représentants de seconde zone.

Il est dans notre tradition parlementaire d'élire des députés qui nous ressemblent au niveau du profil dont je parlais tout à l'heure. Je crains qu'on assiste à certaines rivalités dues à ces deux types de députés.

En ce qui a trait à la délimitation des circonscriptions calquée sur celle du fédéral, cela se traduirait par une augmentation de la charge de travail du député qui aurait encore plus de difficulté à rejoindre ses électeurs en raison d'un territoire trop vaste à couvrir et de l'augmentation des coûts qui s'y rattachent. Plusieurs compagnies de téléphone desservent à la fois la même circonscription électorale fédérale encourageant des frais d'interurbains pour les partis politiques, leurs militants et le député lui-même. Cela pourrait décourager plusieurs de nos concitoyens qui seraient tenté par une carrière de parlementaire au service des leurs.

Aussi, l'établissement des députés compensatoires par districts risque de sur-représenter certaines communautés qui se concentrent dans certaines régions du Québec comme la communauté anglophone de l'ouest de Montréal. Cela risque à la fois de sur-représenter certaines clientèles électorales comme la présence de l'ADQ dans la région de Chaudière/Appalache.

Le but n'est pas d'exclure cette représentation mais que celle-ci soit juste et équitable. Pour cela, je pense qu'il serait préférable qu'on établisse un autre mode de représentation dont celui qui tiendrait compte du pourcentage reçu par chaque parti sur le plan national. Cette dernière façon de choisir les députés compensatoires évitera les manœuvres de certains partis qui auraient intérêt à se maintenir au pouvoir ad nauseam. **La tentation est forte !** Ou à d'autres de jouir d'une représentation boursoufflée lorsqu'ils n'ont jamais réussi à dépasser plus de 18% des votes exprimés sur le plan national. D'ailleurs plusieurs spécialistes de la question ont fait des projections à partir des résultats de la dernière élection au Québec pour en arriver à la conclusion qu'il y a **un réel risque à ce sujet**. Il y a donc péril en la demeure !

En ce qui concerne la possibilité d'exercer son droit de vote en tout temps au cours de la période électorale. Je m'y oppose avec énergie. Cela aurait comme conséquence de banaliser les campagnes électorales. Je pense sincèrement que les électeurs ont la responsabilité et le devoir de se renseigner, de s'informer sur les différents programmes proposés.

L'opinion des gens se modèle, se forge au cours d'une campagne électorale en prenant entre autre conscience des différents enjeux. Voter, c'est sérieux, c'est plus que de mettre une croix sur un bulletin. Ça doit impliquer une certaine réflexion et une campagne électorale est un moment privilégié pour faire cette démarche.

Je voudrais faire un commentaire sur le vote par anticipation. Je considère qu'avec les années, on a abusé de cette possibilité de voter avant le jour de l'élection. C'est devenu une véritable manœuvre pour les partis politiques de sortir le vote et de systématiquement paqueter l'urne avant le temps. Je trouve cela profondément anti-démocratique parce que cela ne tient pas en compte de l'évolution des opinions qui peuvent changer durant cette période qui précède le jour de l'élection. Je considère que c'est de la manipulation. Je pense qu'on devrait resserrer les critères d'admissibilité au vote par anticipation. Tout comme on devrait interdire la tenue des sondages en période électorale parce que cela constitue une véritable manipulation de l'opinion publique.

Je suis d'accord avec un scrutin à date fixé par la loi. Je pense qu'encore là, c'est une question d'équité. Je trouve que le système actuel privilégie le gouvernement en place qui profite de la situation qui lui est la plus favorable pour déclencher des élections. Avec un scrutin à date fixe, pas de faux fuyants, pas de magouilles, pas d'intrigues. Comme on dit dans mon métier, le gouvernement va passer à la caisse pour ne pas dire au cash. Le peuple va parler !

En terminant, je pense que cet avant-projet risque d'avoir un impact majeur sur nos mœurs électorales. Il risque de bousculer nos traditions. Si notre façon de faire, notre expertise font l'envie de tant de pays, je pense qu'il serait sage de la part du gouvernement de consulter les citoyens et citoyennes du Québec par voie de référendum.

Merci de m'avoir permis de donner mon opinion sur l'avant-projet de loi.

Denis Julien

Représentant et citoyen du comté de Lotbinière.